



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2012

Le 20 décembre deux mille douze, à 19h00 Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu des séances, sous la présidence de Roger BOULARD, Maire.

Présents: Michel BARBOT, Bérengère BASTIDE, Marie-Thérèse BOUCHET, Roger BOULARD, Brigitte BOURGADE, Françoise LASSALAZ, Christian HILAIRE, Aline LARRIEU-ARGUILLÉ.

Excusés : Christine VAILLE, Nathalie FERET, Léon BOYER, Christian GARNIER.

Procurations : Christine VAILLE à Bérengère BASTIDE, Nathalie FERET à Marie-Thérèse BOUCHET, Léon BOYER à Roger BOULARD.

Absents: Jamel BEZZAZI, Loïc ROUYEYROL.

A été élue secrétaire de séance Bérengère BASTIDE.

Le compte-rendu de la séance du 5 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

1. PVR du Vignal (PVR : Participation pour voies et réseaux)

Le Maire expose aux conseillers le projet de PVR du Vignal. L'ensemble de la viabilisation de cette zone classée AU (à urbaniser) au PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune s'élève à 509 017,95 € TTC, sur lesquels la commune peut percevoir des subventions à hauteur de 64 445,72 € TTC soit un coût résiduel de 444 572,23 € TTC.

Compte tenu de la surface totale de 40 925 m² compris dans le périmètre de la PVR, le montant de la participation par m² s'élève à 10,86 €/m².

Il demande aux conseillers de se prononcer sur le projet.

Le Conseil municipal :

- Approuve l'opération de la PVR du Vignal d'un montant restant à charge de 444 572,23 € TTC
- Fixe à 10,86 € le montant de la participation par m² de la PVR
- Approuve les projets de convention à passer avec les propriétaires et autorise le maire à les signer.

2. Décision Modificative du budget 2012

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide d'effectuer une ouverture de crédits d'un montant de 45.000 € en dépenses et en recettes sur l'opération Plôt du Puech (travaux de viabilisation de l'hôpital et du terrain communal).

3. Réseau d'eaux pluviales au Ganivay : servitude de passage et acquisition de terrains

Le Maire rappelle aux conseillers le projet de réalisation d'un réseau d'eaux pluviales au départ du Plôt du Puech, en direction du Chassezac par le quartier du Ganivay. A cet effet, la canalisation traverse les parcelles cadastrées AH 836, 837 et 841 appartenant à la commune des Vans.

Il propose aux conseillers de solliciter une servitude de passage auprès de la commune des Vans sur les parcelles susvisées, et à terme, d'en effectuer l'acquisition au prix des Domaines.

Le Conseil municipal :

- Approuve la convention à passer avec la commune des Vans pour l'établissement d'une servitude perpétuelle de passage de la canalisation d'eaux pluviales au profit de la commune de Chambonas sur les parcelles AH 836, 837 et 841 au Ganivay,
- Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que l'acte notarié de constitution de servitudes à établir et toutes pièces s'y rapportant,
- Dit que les frais seront pris en charge par la commune de Chambonas,
- Approuve l'acquisition de ces parcelles AH 836, 837 et 841 au prix fixé par les Domaines et autorise le Maire à effectuer toutes démarches en ce sens et signer tous documents y afférent.

Fait à Chambonas, le 29 décembre 2012

La Secrétaire de séance

Bérengère BASTIDE